

ANO
3P

QUID 7515

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING

"C.I.F.P.H."

Société Anonyme

Au capital de 98 000 000 francs

Siège social : 2 rue Lord Byron

75008 PARIS

Tal de COMPTES
N° dépôt 8533

31 MAI 1994

STATUTS

S O M M A I R E

		<i>Pages</i>
ARTICLE 1	- FORME	4
ARTICLE 2	- DENOMINATION	4
ARTICLE 3	- OBJET	4
ARTICLE 4	- SIEGE SOCIAL	4
ARTICLE 5	- DUREE - ANNEE SOCIALE	5
ARTICLE 6	- FORMATION DU CAPITAL	5
ARTICLE 7	- CAPITAL SOCIAL	5
ARTICLE 8	- FORME DES ACTIONS	5
ARTICLE 9	- ACTIONNARIAT	5
ARTICLE 10	- DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS	5
ARTICLE 11	- CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
ARTICLE 12	- BUREAU DU CONSEIL	6
ARTICLE 13	- DELIBERATIONS DU CONSEIL	6
ARTICLE 14	- POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
ARTICLE 15	- DIRECTION GENERALE - DELEGATION DE POUVOIRS - SIGNATURE SOCIALE	6
ARTICLE 16	- COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
ARTICLE 17	- ASSEMBLEES GENERALES	7
ARTICLE 18	- DELIBERATION DES ASSEMBLEES GENERALES	7
ARTICLE 19	- MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES	7
ARTICLE 20	- NOMINATION DES PREMIERS ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
ARTICLE 21	- JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE - IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES	9
ARTICLE 22	- PUBLICITE - POUVOIRS	9

LES SOUSSIGNES

- La Société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS (C.I.F.P.)**,
Société Anonyme au capital de 100.000.000 de francs, dont le siège social est à PARIS (75008), 2 rue Lord Byron, immatriculée au R.C.S. PARIS n° B 391 779 196, représentée par son Président, Monsieur Jacques FRANCOISE,
- **La Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier**,
Association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 2, rue Lord Byron, 75008 PARIS, représentée par son Directeur Général, Monsieur Jacques MIMIN,
- **Monsieur Jean-Michel BIBES**,
né le 14 avril 1944 à LE HAILLAN (Gironde),
demeurant 3-5 rue Cambronne, 75015 PARIS,
- **Monsieur Stéphane BONNOIS**,
né le 16 octobre 1945 à HONFLEUR (Calvados),
demeurant 2 place de la Préfecture 13291 MARSEILLE Cedex 6,
- **Monsieur Guy DEBAQUE**,
né le 20 décembre 1935 à LONGUEVILLE (Seine et Marne),
demeurant 33 rue du Faubourg de Bourgogne, BP 1557, 45005 ORLEANS Cedex 1,
- **Madame Jacqueline ELBE**,
née le 14 avril 1943 à MARSEILLE EN BEAUVAISIS (Oise),
demeurant 5 rue de la Tapisserie, BP 610, 60006 BEAUVAIS Cedex,
- **Monsieur Jacques FRANCOISE**,
né le 17 novembre 1933 à GRANDCAMP LES BAINS (Calvados),
demeurant 12 place de la République, 14050 CAEN Cedex,
- **Monsieur Paul-Jean LE ROUX**,
né le 18 juin 1945 à TONQUEDEC (Côtes d'Armor),
demeurant 4 rue des Lycéens Martyrs, BP 104, 22001 SAINT BRIEUC Cedex 01,
- **Monsieur Gérard MARTIN**,
né le 21 octobre 1942 à LE BOUSCAT (Gironde),
demeurant 11 cours du 30 juillet, 33000 BORDEAUX,
- **Monsieur Jacques OTRUQUIN**,
né le 10 juillet 1941 à MARSEILLE (Bouches du Rhône),
demeurant 34 rue de Blossac, BP 285, 86007 POITIERS Cedex,
- **Monsieur Pierre-André PERISSOL**,
né le 30 avril 1947, à NICE (Alpes Maritimes),
demeurant 63 rue de la Victoire, 75009 PARIS,
- **Monsieur Jean-François VAREILLES**,
né le 11 novembre 1935, à GRENOBLE (Isère),
demeurant 44 quai de France, BP 167, 38006 GRENOBLE Cedex 01,
- **Monsieur Jacques VERNHES**,
né le 15 juillet 1936, à RODEZ (Bouches du Rhône),
demeurant 1bis - Iter, boulevard Flaugergues, 12000 RODEZ,
- **Monsieur Socrate VILCOT**
né le 2 janvier 1930, à CARVIN (Pas de Calais),
demeurant 46 rue Emile Zola, 62590 OIGNIES,

CA ✓ W sr f e
 4 6 2 10
 p. 3
 [Signatures]

ont décidé de constituer entre eux une Société Anonyme dont l'objet est l'apport direct ou indirect de fonds propres aux Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier (SACI) et de participer à toutes entreprises créées ou à créer en vue de la réalisation de l'objet social.

Les Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier (SACI) sont des établissements de crédit soumis aux dispositions de la réglementation bancaire ; elles sont organisées en vertu de la loi du 15 mai 1991 en un réseau dont l'organe central est la Chambre Syndicale des SACI.

Eu égard à leur activité, les SACI sont également soumises aux dispositions des articles L 422-4 et suivants et R 422-10 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation.

La société est soumise à la réglementation bancaire ainsi qu'au règlement adopté en Conseil Syndical les 16 et 17 décembre 1992.

LES STATUTS DE CETTE SOCIETE ANONYME ONT DONC ETE ETABLIS AINSI QU'IL SUIIT :

ARTICLE 1 - FORME

Il existe, entre les propriétaires des actions créées ci-après et de toutes celles qui le seraient ultérieurement, une Société Anonyme régie par les Lois et règlements en vigueur notamment par la Loi du 24 juillet 1966, ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 - DENOMINATION

La dénomination sociale est :

"CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING"
par abréviation "C.I.F.P.H."

Dans tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société Anonyme" ou des initiales S.A. et de l'énonciation du montant du capital social.

ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet :

D'assurer l'autonomie, la cohésion et le développement du réseau des SACI par l'apport direct ou indirect de fonds propres aux SACI, et notamment au moyen de prises de participations à leur capital social.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé : 2 rue Lord Byron - 75008 Paris.

ARTICLE 5 - DUREE - ANNEE SOCIALE

- 1 - La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.
- 2 - L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Exceptionnellement, le premier exercice comprend le temps écoulé depuis l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés jusqu'au 31 décembre 1994.

En outre, les actes accomplis pour son compte pendant la période de formation et repris par la Société seront rattachés à cet exercice.

ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL

Toutes les actions d'origine formant le capital initial représentent des apports en numéraire et sont libérées du quart de leur valeur nominale ainsi qu'il résulte du certificat établi le 14 avril 1994, par la Caisse Centrale de Crédit Immobilier, 141 avenue George V à PARIS 8ème, dépositaire des fonds. Ce certificat a été établi sur présentation de la liste des actionnaires mentionnant les sommes versées par chacun d'eux, certifiée sincère et valable par Monsieur Jacques MIMIN, représentant la Chambre Syndicale des SACI, fondateur.

La somme totale versée par les actionnaires, soit vingt quatre millions cinq cent mille francs (24 500 000 F.) a été déposée au compte n°13113960019 de la Caisse Centrale de Crédit Immobilier.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de quatre vingt dix huit millions de francs (98 000 000 de F.). Il est divisé en 980 000 actions d'une seule catégorie de cent francs (100 francs) libérées du quart.

ARTICLE 8 - FORME DES ACTIONS

Les actions sont obligatoirement nominatives. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

ARTICLE 9 - ACTIONNARIAT

Seuls peuvent être actionnaires de la Société : la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS, la Chambre Syndicale des SACI, ainsi que les personnes physiques nommées administrateurs.

En conséquence, toute cession d'actions à toute personne qui ne remplirait pas les conditions visées ci-dessus serait considérée comme inopposable à la Société.

ARTICLE 10 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "CA", "W", "P. 5", and several cursive signatures.

ARTICLE 11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres exclusivement personnes physiques, ayant la qualité de membres du Comité Exécutif de la Chambre Syndicale ou de Vice-Président du Conseil Syndical. La perte de cette qualité entraîne démission d'office.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, dans les conditions fixées par le règlement de la Chambre Syndicale des SACI.

ARTICLE 12 - BUREAU DU CONSEIL

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un Président dans les conditions fixées par le règlement adopté par le Conseil Syndical.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

ARTICLE 13 - DELIBERATIONS DU CONSEIL

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil d'administration.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante.

ARTICLE 14 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la Loi aux assemblées d'actionnaires.

Le conseil d'administration aura une compétence exclusive pour décider de toute prise de participations au capital des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier en vue de la réalisation de l'objet social ainsi que de toute cession ultérieure de ces participations, dans les conditions fixées par le règlement adopté par le Conseil Syndical.

ARTICLE 15 - DIRECTION GENERALE - SIGNATURE SOCIALE

Le Président du conseil d'administration assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société. Il la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux assemblées générales et au conseil d'administration, ainsi que des dispositions de la Loi concernant les cautions, avals ou garanties.

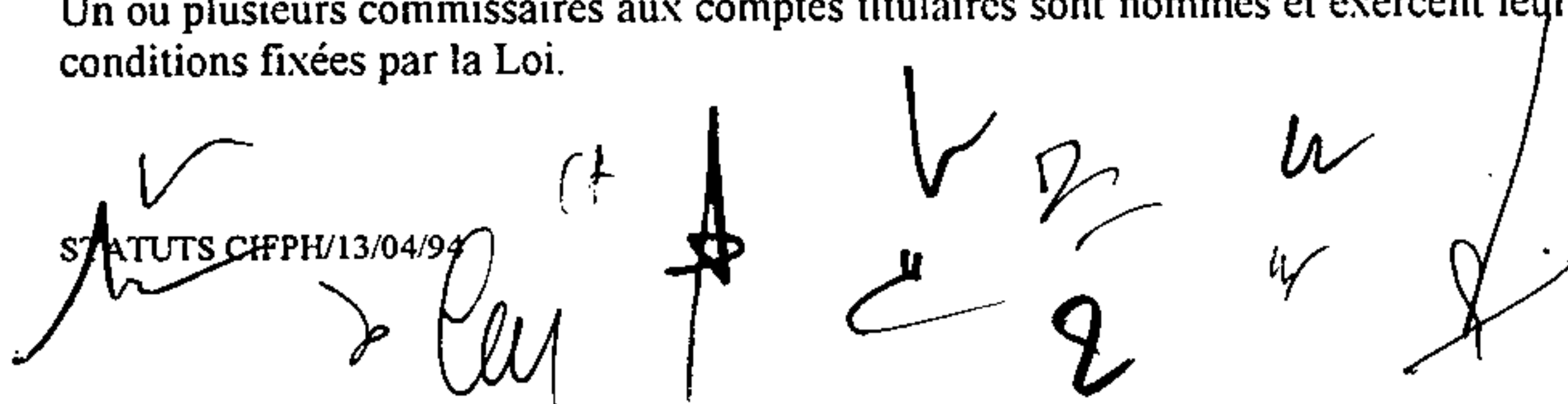
Les pouvoirs du Président sont strictement limités au bon fonctionnement des organes de la Société. En particulier, les prises ou cessions de participations visées à l'article 14 ne peuvent être décidées à la seule initiative du Président. Elles relèvent d'une décision du Conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration limitant ses pouvoirs sont inopposables aux tiers.

ARTICLE 16 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires sont nommés et exercent leur mission de contrôle dans les conditions fixées par la Loi.

STATUTS CFFPH/13/04/94



ARTICLE 17 - ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la Loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme d'une inscription nominative à son nom dans les comptes de la Société cinq jours au moins avant la réunion. Le conseil d'administration peut supprimer ou abréger ce délai, mais uniquement au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire.

Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la Loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, par un administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général ou par le Secrétaire de l'assemblée.

ARTICLE 18 - DELIBERATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la Loi.

ARTICLE 19 - MISE EN PAIEMENT DES DIVIDENDES

L'assemblée Générale statuant les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraires ou en actions a lieu dans les délais prévus par la Loi.

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large 'W' and several other marks.

ARTICLE 20 - NOMINATION DES PREMIERS ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Monsieur Jean-Michel BIBES,**
demeurant 3-5 rue Cambronne, 75015 PARIS,
- **Monsieur Stéphane BONNOIS,**
demeurant 2 place de la Préfecture 13291 MARSEILLE Cedex 6,
- **Monsieur Guy DEBAQUE,**
demeurant 33 rue du Faubourg de Bourgogne, BP 1557, 45005 ORLEANS Cedex 1,
- **Madame Jacqueline ELBE,**
demeurant 5 rue de la Tapisserie, BP 610, 60006 BEAUVAIS Cedex,
- **Monsieur Jacques FRANCOISE,**
demeurant 12 place de la République, 14050 CAEN Cedex,
- **Monsieur Paul-Jean LE ROUX,**
demeurant 4 rue des Lycéens Martyrs, BP 104, 22001 SAINT BRIEUC Cedex 01,
- **Monsieur Gérard MARTIN,**
demeurant 11 cours du 30 juillet, 33000 BORDEAUX,
- **Monsieur Jacques OTRUQUIN,**
demeurant 34 rue de Blossac, BP 285, 86007 POITIERS Cedex,
- **Monsieur Pierre-André PERISSOL,**
demeurant 63 rue de la Victoire, 75009 PARIS,
- **Monsieur Jean-François VAREILLES,**
demeurant 44 quai de France, BP 167, 38019 GRENOBLE Cedex,
- **Monsieur Jacques VERNHES,**
demeurant Ibis - 1ter, boulevard Flaugergues, 12000 RODEZ,
- **Monsieur Socrate VILCOT**
demeurant 46 rue Emile Zola, 62590 OIGNIES,

Sont nommés administrateurs de la Société pour une durée expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes du premier exercice social expirant le 31 décembre 1994.

Chacun d'eux accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Les administrateurs sont immédiatement habilités à désigner le Président du conseil d'administration et, sur proposition éventuelle de celui-ci, le Directeur Général.

- **A.C.L. Audit,**
dont le siège social est 32 rue Guersant - 75017 PARIS -
immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro B 302 474 572,

est nommé commissaire aux comptes titulaire de la Société pour les six premiers exercices sociaux.

- **Monsieur Pierre ANGLADE,**
né le 31 août 1945 à PAU (64),
demeurant 32 rue Guersant - 75017 PARIS -

est nommé commissaire aux comptes suppléant de la Société pour les six premiers exercices sociaux.

Les commissaires aux comptes ont fait connaître à l'avance qu'ils accepteraient le mandat qui viendrait à leur être confié et ont déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

ARTICLE 21 - JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE - IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

- 1 - La Société jouira de la personnalité morale à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
- 2 - Préalablement à la signature des statuts, Monsieur Jacques MIMIN a présenté l'état des actes accomplis au nom de la Société en formation, avec l'indication pour chacun d'eux de l'engagement qui en résulte pour la Société, figurant en annexe aux présents statuts dont la signature emportera reprise desdits engagements par la Société lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés. Cet état a été en outre tenu à la disposition des actionnaires dans les délais légaux à l'adresse prévue du siège social.

Ces engagements seront également repris par la Société par le fait de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 22 - PUBLICITE - POUVOIRS

Pour faire publier les présents statuts, tous actes et délibérations ultérieurs, tous pouvoirs sont donnés à Monsieur OTRUQUIN.

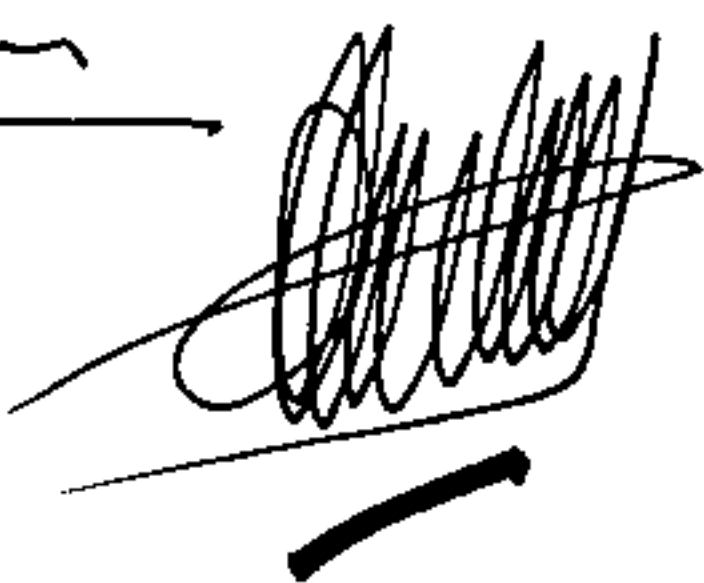
Toutes les fois que cela sera compatible avec les dispositions légales, les mêmes pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présents statuts.

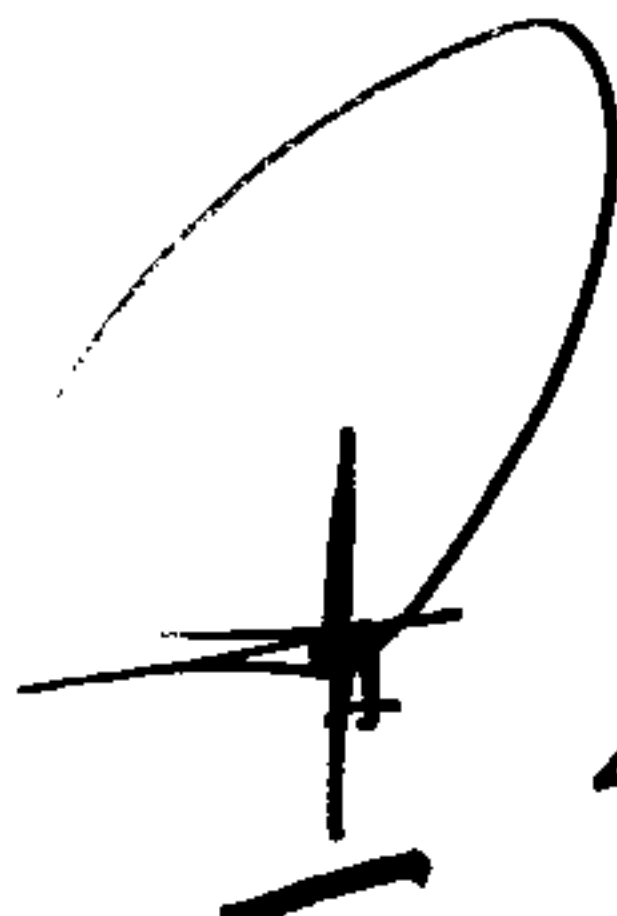
Fait en six exemplaires,

A Paris,

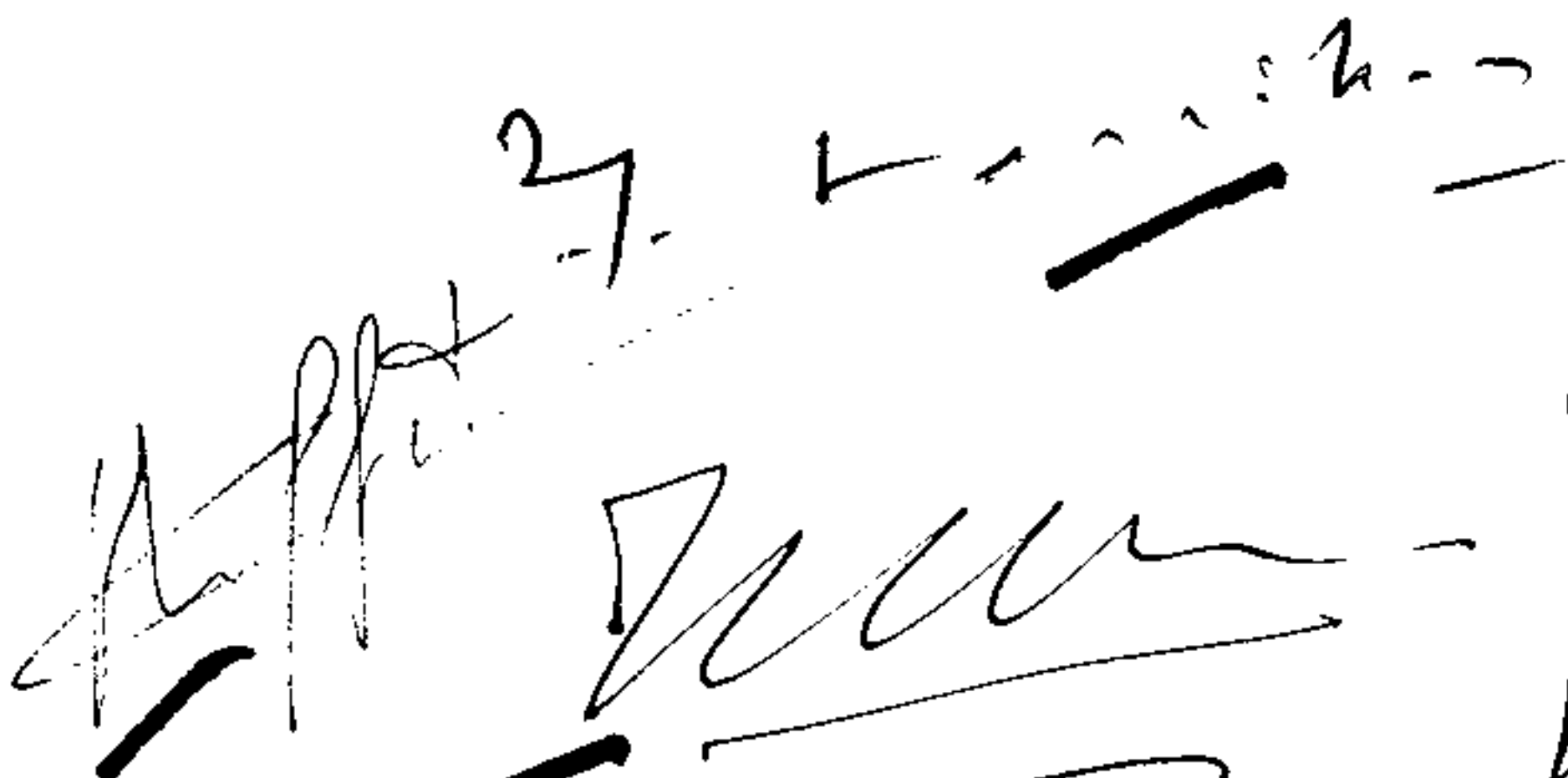
Le 19 avril 1994

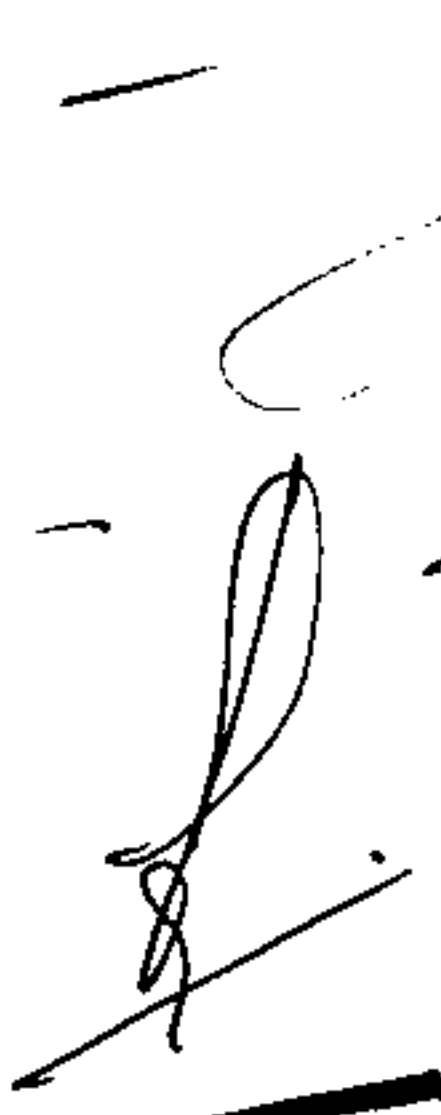


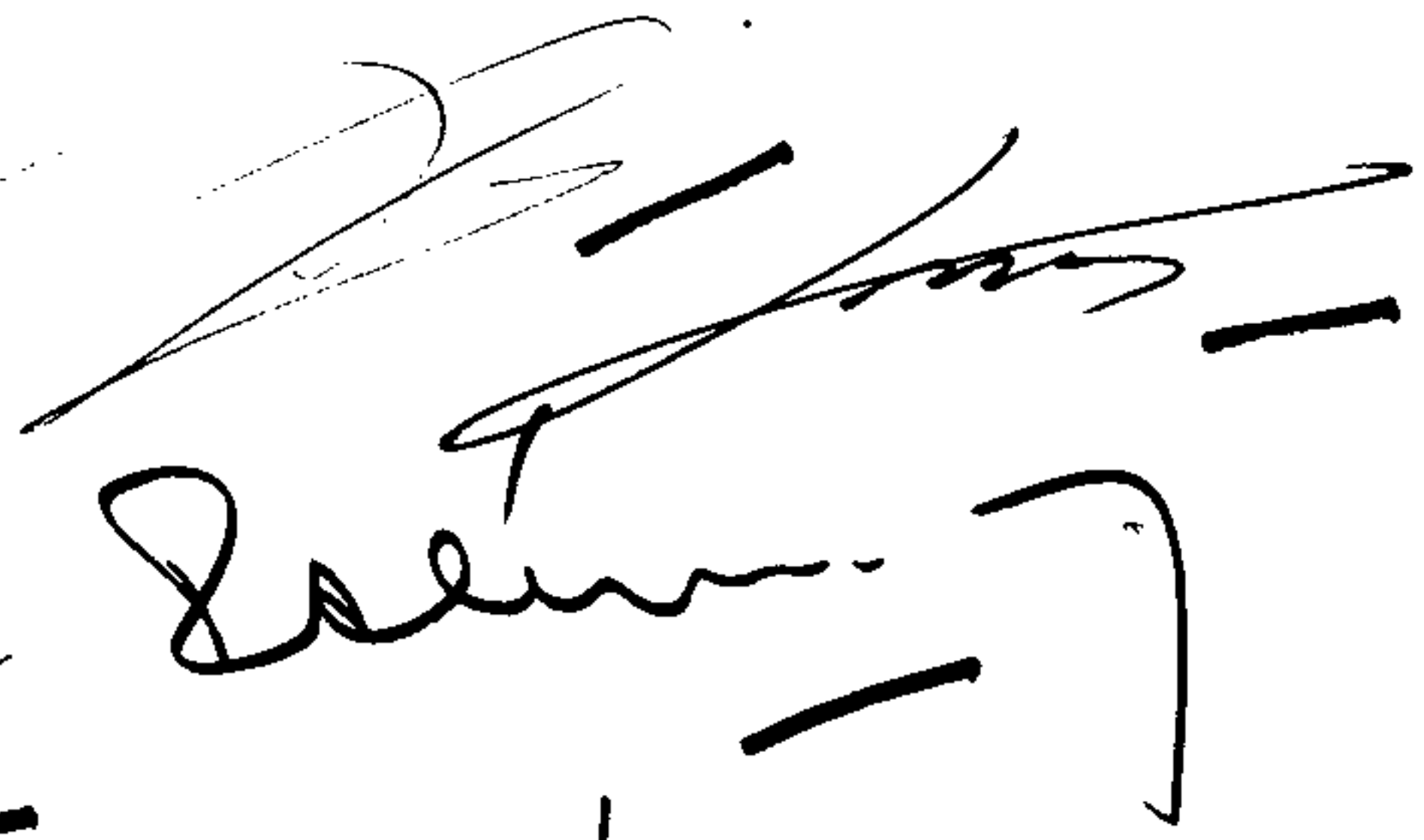












ETAT DES ACTES ACCOMPLIS POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE EN FORMATION

Monsieur Jacques MIMIN,

Agissant en qualité de Directeur Général de la CHAMBRE SYNDICALE des SACI, membre fondateur de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING - CIFPH -

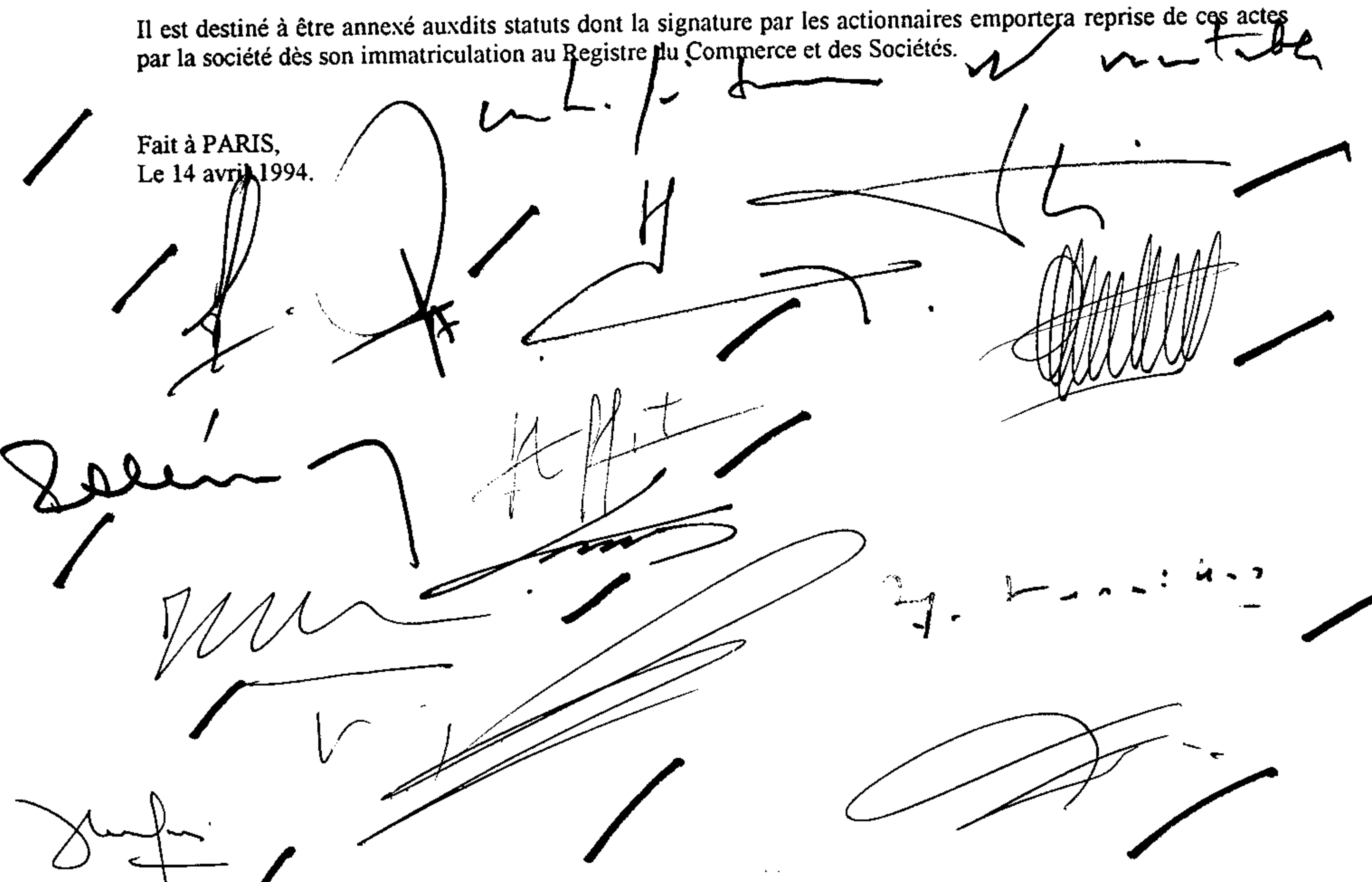
Déclare avoir passé pour le compte de ladite société en cours de constitution les actes ci-après :

- Ouverture d'un compte bancaire auprès de la CAISSE CENTRALE DE CREDIT IMMOBILIER destiné au dépôt des fonds correspondant aux souscriptions au capital,
- Contrat de domiciliation.

Conformément à l'article 5 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 74 du décret du 23 mars 1967, cet état a été présenté aux actionnaires préalablement à la signature des statuts.

Il est destiné à être annexé auxdits statuts dont la signature par les actionnaires emportera reprise de ces actes par la société dès son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à PARIS,
Le 14 avril 1994.



Je soussignée, Jacqueline ELBE, demeurant 5 rue de la Tapisserie - BP 610 - 60006 Beauvais -

Donne pouvoir à Christine AUFFRET, demeurant 2 rue Lord Byron - 75008 Paris -

A l'effet de, en mon nom et pour mon compte :

- signer les statuts ainsi que tous actes, documents et procès-verbaux permettant la constitution de la société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING (C.I.F.P.H.) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Société Anonyme au capital de 98 000 000 de francs, libéré du quart,
ayant son siège social 2 rue Lord Byron - 75008 Paris -
dont l'objet social est d'assurer l'autonomie, la cohésion et le développement du réseau des SACI par
l'apport direct ou indirect de fonds propres aux SACI et notamment au moyen de prises de
participations à leur capital social,

- confirmer la souscription d'une action (1 action) en numéraire de la société susvisée, d'un montant nominal de cent francs (100 francs), libérée du quart,
- d'une manière générale, faire toutes démarches, formuler toutes affirmations ou déclarations en vue de l'acquisition par la soussignée de la qualité d'actionnaire de la société C.I.F.P.H., le tout en conformité avec les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Fait en quatre exemplaires originaux.

A Beauvais

Le 15 avril 1994

Bon pour pouvoir

teig

Bon pour acceptation de
pouvoir

Auffret

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING
"C.I.F.P.H."
 Société Anonyme
 Au capital de 98 000 000 francs
 Siège Social : 2 rue Lord Byron
 75008 PARIS

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

CAPITAL SOCIAL : 98 000 000 FRANCS
 composé de 980 000 actions de 100 F.
 libéré du quart.

Souscrit par :

– **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS (C.I.F.P.)**

Société Anonyme au capital de 100 000 000 de Francs,
 Ayant son siège social à Paris 8ème, 2 rue Lord Byron,
 Immatriculée au R.C.S. Paris sous le n° B 391 779 196,

à hauteur de : 979 987 actions
 de 100 F. libérées du quart, soit 24.499.450 F

– **La Chambre Syndicale des SACI,**

Association loi 1901,
 ayant son siège social à PARIS 8ème, 2 rue Lord Byron,

à hauteur de : 10 actions
 de 100 F. libérées du quart, soit 250 F

– **Monsieur Jean-Michel BIBES,**

né le 14 avril 1944 à LE HAILLAN (Gironde),
 demeurant 3-5 rue Cambronne, 75015 PARIS.

à hauteur de : 1 action
 de 100 F. libérée du quart, soit 25 F

– **Monsieur Stéphane BONNOIS,**

né le 16 octobre 1945 à HONFLEUR (Calvados),
 demeurant 2 place de la Préfecture 13291 MARSEILLE Cedex 6,

à hauteur de : 1 action
 de 100 F. libérée du quart, soit 25 F

✓

- **Monsieur Guy DEBAQUE,**
né le 20 décembre 1935 à LONGUEVILLE (Seine et Marne),
demeurant 33 rue du Faubourg de Bourgogne, BP 1557, 45005 ORLEANS Cedex 1,

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

- **Madame Jacqueline ELBE,**
née le 14 avril 1943 à MARSEILLE EN BEAUVAISIS (Oise),
demeurant 5 rue de la Tapisserie, BP 610, 60006 BEAUVAIS Cedex,

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

- **Monsieur Jacques FRANCOISE,**
né le 17 novembre 1933 à GRANDCAMP LES BAINS (Calvados),
demeurant 12 place de la République. 14050 CAEN Cedex.

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

- **Monsieur Paul-Jean LE ROUX,**
né le 18 juin 1945 à TONQUEDEC (Côtes d'Armor),
demeurant 4 rue des Lycéens Martyrs, BP 104, 22001 SAINT BRIEUC Cedex 01.

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

- **Monsieur Gérard MARTIN,**
né le 21 octobre 1942 à LE BOUSCAT (Gironde),
demeurant 11 cours du 30 juillet. 33000 BORDEAUX,

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

- **Monsieur Jacques OTRUQUIN,**
né le 10 juillet 1941 à MARSEILLE (Bouches du Rhône),
demeurant 34 rue de Blossac, BP 285, 86007 POITIERS Cedex,

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

✓

- **Monsieur Pierre-André PERISSOL,**
né le 30 avril 1947, à NICE (Alpes Maritimes),
demeurant 63 rue de la Victoire, 75009 PARIS,

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

- **Monsieur Jean-François VAREILLES,**
né le 11 novembre 1935, à GRENOBLE (Isère),
demeurant 44 quai de France, BP 167, 38019 GRENOBLE Cedex,

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

- **Monsieur Jacques VERNHES,**
né le 15 juillet 1936, à RODEZ (Aveyron)
demeurant 1bis - 1ter, boulevard Flaugergues, 12000 RODEZ.

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

- **Monsieur Socrate VILCOT**
né le 2 janvier 1930, à CARVIN (Pas de Calais),
demeurant 46 rue Emile Zola, 62590 OIGNIES,

à hauteur de : 1 action
de 100 F. libérée du quart, soit..... 25 F

TOTAL 24.500.000 F

certifié sincère et exact
64



CREDIT IMMOBILIER
DE FRANCE

CAISSE CENTRALE DE CREDIT IMMOBILIER - 3CI

ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS CONSTITUANT LE CAPITAL D'UNE SOCIETE

Nous soussignés, **CAISSE CENTRALE DE CREDIT IMMOBILIER-3CI**, Société Anonyme régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales, au capital de 248.121.000 francs ayant son siège social à Paris 8ème 41 avenue George V, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 339 350 712.

représentée par :

Alain TIROT
Directeur

dûment habilité aux présentes.

certifions par les présentes détenir dans nos livres, dans un compte bloqué :

- intitulé **Compte Capital/Société CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING " C. I. F. P. H. "**

- dont le siège social est à **2 rue Lord Byron
75008 PARIS**

- la somme de : **FRF 24.500.000,00** (vingt quatre millions cinq cent mille francs français)

correspondant à la souscription de 980 000 actions libérées du quart du capital de la Société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING " C. I. F. P. H. "** Société Anonyme régie par les Lois et règlement en vigueur notamment par la Loi du 24 juillet 1966.

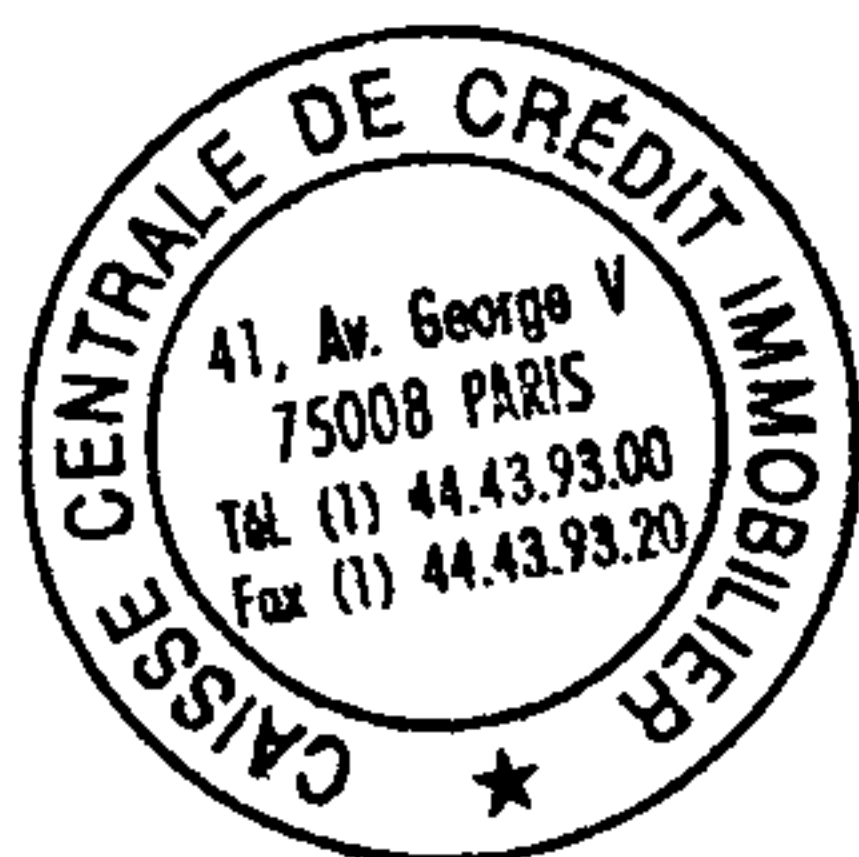
NOM DES SOUSCRIPTEURS :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS (C I F P)	Paris	FRF	24.499.450,00
LA CHAMBRE SYNDICALE DES SACI	Paris	FRF	250,00
M. BIBES Jean Michel	Paris	FRF	25,00
M. BONNOIS Stéphane	Marseille	FRF	25,00
M. DEBAQUE Guy	Orléans	FRF	25,00
Mme ELBE Jacqueline	Beauvais	FRF	25,00
M. FRANCOISE Jacques	Caen	FRF	25,00
M. LE ROUX Paul Jean	Saint Briec	FRF	25,00
M. MARTIN Gérard	Bordeaux	FRF	25,00
M. OTRUQUIN Jacques	Poitiers	FRF	25,00
M. PERISSOL Pierre André	Paris	FRF	25,00
M. VAREILLES Jean François	Grenoble	FRF	25,00
M. VERNHES Jacques	Rodez	FRF	25,00
M. VILCOT Socrate	Oignies	FRF	25,00
TOTAL:		FRF	24.500.000,00

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 14 avril 1994
en quatre exemplaires originaux

CAISSE CENTRALE DE CREDIT IMMOBILIER-3CI



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE PARTICIPATIONS HOLDING - "C.I.F.P.H."

Société Anonyme
Au capital de 98 000 000 francs
Siège social : 2 rue Lord Byron
75008 PARIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 AVRIL 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le 19 avril,
A 12 h. 30,

Les Administrateurs désignés par les statuts de la société se sont réunis pour la première fois en Conseil, au siège de la société.

Sont présents et ont émargés le registre des présences :

- **Monsieur Jean-Michel BIBES,**
demeurant 3-5 rue Cambronne, 75015 PARIS,
- **Monsieur Stéphane BONNOIS,**
demeurant 2 place de la Préfecture 13291 MARSEILLE Cedex 6,
- **Monsieur Guy DEBAQUE,**
demeurant 33 rue du Faubourg de Bourgogne, BP 1557, 45005 ORLEANS Cedex 1,
- **Monsieur Jacques FRANCOISE,**
demeurant 12 place de la République, 14050 CAEN Cedex,
- **Monsieur Paul-Jean LE ROUX,**
demeurant 4 rue des Lycéens Martyrs, BP 104, 22001 SAINT BRIEUC Cedex 01,
- **Monsieur Gérard MARTIN,**
demeurant 11 cours du 30 juillet, 33000 BORDEAUX,
- **Monsieur Jacques OTRUQUIN,**
demeurant 34 rue de Blossac, BP 285, 86007 POITIERS Cedex,
- **Monsieur Pierre-André PERISSOL,**
demeurant 63 rue de la Victoire, 75009 PARIS,
- **Monsieur Jean-François VAREILLES,**
demeurant 44 quai de France, BP 167, 38019 GRENOBLE Cedex,
- **Monsieur Jacques VERNHES,**
demeurant Ibis - Iter, boulevard Flaugergues, 12000 RODEZ,
- **Monsieur Socrate VILCOT**
demeurant 46 rue Emile Zola, 62590 OIGNIES,

Absente excusée :

- **Madame Jacqueline ELBE,**
demeurant 5 rue de la Tapisserie, BP 610, 60006 BEAUVAIS Cedex,

Il est vérifié que chaque membre remplit bien toutes les conditions d'exercice des fonctions d'administrateur et notamment qu'il possède bien le nombre d'actions requis par les statuts, qu'il jouit bien du plein exercice de ses droits, qu'il ne cumule pas plus de postes d'administrateur que la loi n'en autorise et qu'il ne tombe sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance ou autres prescriptions légales ou statutaires lui interdisant de remplir ses fonctions au sein du Conseil d'Administration de la société. Chacun des administrateurs affirme et garantit être dans le cas d'exercer valablement ses fonctions.

Le Conseil réunissant plus de la moitié des administrateurs, peut ainsi valablement délibérer.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme, à l'unanimité, Monsieur Jacques OTRUQUIN en qualité de Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Monsieur Jacques OTRUQUIN remercie le Conseil de la confiance qu'il lui témoigne et déclare accepter ces fonctions, ayant précisé qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jacques OTRUQUIN assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve toutefois de ceux expressément attribués par la loi et par les statuts aux assemblées générales et au Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

PRISES DE PARTICIPATION

Après en avoir délibéré, le Conseil, conformément à l'article 14 des statuts de la société, décide à l'unanimité des prises de participation suivantes :

- 100.474 actions d'une valeur nominale de : 25,00 F.
de la Société Anonyme de Crédit Immobilier du Limousin, appartenant à la Caisse d'Epargne du Limousin,

- 11 actions d'une valeur nominale de : 25,00 F.
127 actions d'une valeur nominale de : 50,00 F.
266 actions d'une valeur nominale de : 125,00 F.
de la Société Anonyme de Crédit Immobilier de la Mayenne, appartenant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Anjou-Mayenne,

- 434 actions d'une valeur nominale de : 10,00 F.
de la Société Anonyme de Crédit Immobilier Régional à Saint Quentin, appartenant à différentes personnes physiques.

POUVOIRS AU PRESIDENT POUR LES PRISES DE PARTICIPATIONS

Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Jacques OTRUQUIN, Président, avec faculté de les sous-déléguer, à l'effet de réaliser, après immatriculation de la société, l'acquisition des actions susvisées, en fixer le prix, en effectuer le règlement, signer tous actes et pièces et généralement faire le nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h.30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par tous les administrateurs.

The block contains several handwritten signatures and initials in black ink. At the top left, there is a signature that appears to be 'Jacques Otruquin' followed by a large, dense scribble. To the right of this is a large, stylized signature. Below these, there are several more signatures, some of which are crossed out with a large 'X'. The signatures are written in a cursive, handwritten style. At the bottom left, there is a large, bold signature. At the bottom right, there is a signature that ends with a large 'X'.